



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
MIDI-PYRENEES**

Division de Bordeaux

Référence : 5000G-2003-1614

Monsieur le Directeur du CNPE de Golfech
B. P. n° 24
82401 Valence d'Agen CEDEX

Bordeaux, le 13 mai 2003

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech
Inspection n° 2003-13008 du 30 avril 2003 sur le management de la sûreté

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection a eu lieu le 30 avril 2003 au CNPE de Golfech sur le thème management de la sûreté.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection avait pour objet de faire un état des lieux de la place de la sûreté dans les objectifs de la direction du CNPE et d'examiner les moyens et les effectifs mis au service de la sûreté ainsi que leur fonctionnement en terme de pilotage de la sûreté des installations.

Dans un premier temps, les inspecteurs ont eu un échange avec le directeur sur son évaluation de la sûreté du site, sa politique dans ce domaine et la prise en compte des contraintes budgétaires et industrielles en regard des enjeux de sûreté. Les inspecteurs ont ensuite examiné l'adéquation des ressources humaines affectées notamment à la conduite des réacteurs et au contrôle de la sûreté de leur exploitation. Ils se sont intéressés également aux outils de pilotage de la sûreté mis en œuvre et à leur diffusion au sein des équipes de la centrale. Enfin, l'équipe d'inspection a examiné les modalités de traitement des écarts détectés dans le cadre du contrôle de la qualité d'exploitation des installations.

La conclusion de cette inspection est favorable. La politique de sûreté et de radioprotection est clairement exprimée dans une perspective d'amélioration continue et est présentée comme la première priorité de l'exploitant. Les effectifs ne souffrent pas d'un déficit particulier de personnels qualifiés grâce à un renouvellement des compétences bien organisé. Enfin la direction s'est dotée d'outils originaux de suivi de la sûreté des installations et dispose d'une organisation efficace et volontaire de suivi du traitement des écarts.

Les inspecteurs s'interrogent toutefois sur le partage de ces démarches avec les personnels et notamment les entreprises prestataires, constatant que la diffusion de l'information sur la sûreté et les actions du CNPE se fait par mise à disposition informatique et non de façon proactive.

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'information

Votre programme de vérification de la qualité des activités importantes pour la sûreté sur les années 2003 et 2004 permet de résorber les retards d'examen de certains thèmes concernés par la qualité et constatés lors de l'inspection du 8 avril 2002. Toutefois, cette programmation reste encore insuffisantes sur les thèmes fabrication-réparation, recrutement et pièces de rechange.

B1- Je vous demande de me préciser les modalités de vérification de ces thèmes.

Votre site a engagé une démarche expérimentale de collecte et d'analyse des petits écarts de qualité fondée sur des rapports d'observation et une déclaration spontanée par les personnels.

B2- Je vous demande de me présenter votre bilan de cette démarche que vous annoncez pour la fin du premier semestre 2003.

La mission « facteurs humains » de votre CNPE est formée d'une consultante spécialisée dans ce domaine et dont l'activité principale (70%) est l'appui à l'analyse des événements significatifs pour la sûreté. Le programme de travail de cette mission pour 2003 prévoit par ailleurs la relance d'un réseau de correspondants « facteurs humains » au sein des services, une enquête sur la culture de sûreté des personnels et une participation active à la démarche expérimentale évoquée ci-dessus.

B3- Je vous demande de me faire part de votre position quant à l'adéquation des ressources de cette mission « FH » en regard de son plan de charge.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional,
et par délégation,
le chef de la division nucléaire

SIGNE

D. Fauvre